

COPIE

- A R R E T E -

Article premier

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble du hameau des Chapi à BOURG SAINT MAURICE, (Savoie), comprenant les parcelles cadastrales n° 289 à 359. 361. 362. 363. section B, appartenant aux propriétaires désignés sur la liste annexée au présent arrêté.

La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis ; elle vise également les routes ainsi que les routes et voies d'accès traversant le site.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Bourg Saint-Maurice, et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 25 Mai 1943.

Par délégation,  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts;

signé : L. HAUTECOEUR.

Pour ampliation,  
Le Chef du Bureau des Monuments  
Historiques et des Sites :

signé : illisible.



Les Fougères

Domengès

Le Man

Les Chapieux

Casernes

Clapiers

Beville

Le Pradet

Tomment

B

7<sup>e</sup>

Seui

Section

Hameau des Chapieux  
site inscrit 25 mai 1943  
Bourg-Saint-Maurice  
1/2000  
B8 cadastre 1993



N° 12

SON C  
FILE N° 1

LE PLAN  
Culaz

DOMENGET

LES CHAPIEUX  
Tournette

LE RACLE

LES FOUGERES

LES CHAPIEUX

Chemin rural du Col  
(337)